Cair
FRC
8315

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance de la société des amis de la constitution,

Du 13 juin 1791.

UNE députation des jeunes citoyens de la paroisse métropolitaine, premiers communians, ayant à leur tête M. Baudin, vicaire de l'évêque, accompagné des élèves, *d'espérance de la patrie*, section d'Henri IV, & d'un détachement de vétérans, ayant obtenu la parole, l'orateur a dit:

« MESSIEURS,

» A peine sortis des mains de la religion, qu'à l'envi l'un de l'autre nous sommes accourus vous faire l'hommage du patriotisme religieux dont nos ames sont pénétrées. Combien cette étonnante révolution doit exciter notre reconnoissance! Nous qui étions prêts à sortir de cet âge heureux où l'on ne connoît encore ni distinction, ni honneur, ni fortune : nous, qui jetés dans le monde, allions être condamnés à l'infamie de l'esclavage, & qui ne pouvions nous élever qu'à force de bassesse : vous les avez confondu ces hommes orgueilleux & pervers dont l'ambition étudioit tous les moyens d'avilir le plus parfait ouvrage de la divinité : nous sommes libres; nous pourrons être vertueux : graces vous en soient rendues, pères de la patrie, créateurs de notre liberté; nous les conserverons ces droits imprescriptibles de l'homme que vous nous avez recouvrés avec tant de courage.

MZW 16686

Si vous avez eu la gloire de rendre libre la France entière, c'eſt à la génération naiſſante, c'eſt à nous de porter cette conquête juſqu'aux extrémités des deux mondes, c'eſt la ſeule qui ſoit maintenant digne de nous.

» *Dieu, liberté*, voilà notre deviſe; bientôt elle ſera celle de toutes les nations.

» Juſqu'à ce jour, nous n'avions été que les enfans de la religion : en ce moment que vous nous adoptez, nous ſommes les enfans de la patrie, nous ſommes des hommes, nous ſommes des citoyens; & certes, la patrie peut compter ſur notre courage.

» Jurons donc à la face du ciel & de la terre, par la religion dont nous venons de recevoir les dons ineffables, & qui nous prêche l'humanité, l'égalité, la tolérance, entre les mains de nos ſages & immortels légiſlateurs, par ces intrépides vétérans qui nous apprendront le chemin de la victoire, devant les élèves *de l'eſpérance de la patrie*, qui nous ont dévancés dans la carrière du patriotiſme : jurons d'être fidèles à la nation, &c. »

M. le préſident leur a répondu :

« Jeunes citoyens, appelés avec raiſon l'eſpérance de la patrie, c'eſt pour vous que nous avons conquis la liberté & tous les droits ſacrés de l'humanité : cette conquête nous a coûté quelques travaux, quelques ſacrifices, mais nous les oublions, puiſque vous devez en recueillir les fruits précieux. Vous venez d'être adoptés par la religion, la patrie vous adopte à ſon tour; & par un heureux accord, l'une & l'autre concourront à votre bonheur, n'oubliez jamais le ſerment que vous venez de faire : *vivre libre ou mourir en combattant pour la liberté*, voilà la deviſe de tout bon

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

François; voilà l'exemple généreux que vous donnent ces braves vétérans qui vous accompagnent; voilà les principes que nous devons tranſmettre d'âge en âge à nos deſcendans : vous les ſoutiendrez ces principes ſacrés, vous les tranſmettrez aux générations futures, & ils éclaireront l'Univers : n'oubliez jamais les applaudiſſemens que les amis de la conſtitution ont donnés à votre civiſme, ils entretiendront dans vos cœurs le feu ſacré de la liberté, & déja ils ſont pour vous de ſurs garans du plaiſir qu'aura la ſociété à vous voir aſſiſter à ſa ſéance. »

La ſociété a arrêté que le diſcours des jeunes citoyens, eſpérance de la patrie, & la réponſe de ſon préſident ſeroient imprimés & envoyés aux ſociétés affiliées, & que l'extrait de ſon procès-verbal ſeroit délivré à chacun de ces jeunes citoyens; la ſociété a, en outre, invité cette intéreſſante députation à aſſiſter à ſa ſéance du lendemain, & a mis en ſa faveur à l'ordre du jour l'importante queſtion du duel.

Extrait du procès-verbal de la ſéance du 14 *juin.*

M. Baudin, vicaire de l'évêque, & chargé de l'inſtruction des jeunes citoyens communians de l'égliſe métropolitaine, a prononcé un diſcours dans lequel il a dit, entre autres choſes, que le bataillon des jeunes ſoldats de la patrie avoit fait le ſervice dans l'égliſe métropolitaine depuis ſix heures du matin juſqu'à huit heures du ſoir ſans déſemparer; que trois d'entre eux avoient arrêté, conduit chez le commiſſaire de police & de-là mené en priſon deux voleurs.

La ſociété a arrêté que le nom & l'âge de ces trois jeunes citoyens ſeroient inſcrits ſur ſon procès verbal; ce ſont MM. Jean Pannera, âgé de douze ans; Jean Hebert, âgé de quatorze ans; & Auguſte Charpentier, âgé de quinze.

715

La société délibérant sur l'observation faite par M. Baudin, que M. Prudon, qui avoit formé avec un zèle rare cette intéressante jeunesse à l'art des combats, n'avoit pu obtenir du directoire du département une place dans la gendarmerie nationale pour prix de ses services, sur les réflexions modestes & désintéressées de M. Prudon lui-même, a nommé MM. Robespierre & Chepy, père, à l'effet de solliciter, auprès de l'administration du département, la première place vacante pour cet estimable instituteur.

PRIEUR, *président*; DANJOU, LEPIDOR, HUOT-GONCOURT, CHEPY, fils, *secrétaires*.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.